

Image not found or type unknown



Les risques en cas de changement de gérance

Par **Hamida Marzouki**, le **28/08/2017** à **19:44**

Bonjour,

Mon mari est gérant d'une société SARI de peinture. Il se trouve qu'il va partir à l'étranger et absolument il faut qu'il cède sa gérance à quelqu'un d'autre. Si la société a des soucis de passif ou liquidation après lui, est ce que mon mari peut être poursuivi à cause des dettes passées.

Merci à vous.